

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'Amérique du Sud serait-elle en train de devenir une réalité? Longtemps, lorsqu'on parlait de l'Amérique, c'était des Etats-Unis, c'était de l'Amérique du Nord qu'il était question. Par ses richesses, par le chiffre de sa population, par sa volonté dominatrice, par son activité industrielle et commerciale, celle-ci dominait le Nouveau Monde. Peu à peu elle avait conquis certaines parties du Mexique, s'était emparé du Panama, avait mis, financièrement au moins, la main sur le Nicaragua, le Honduras et Saint-Domingue. Lentement mais méthodiquement, son influence ruisselait sur l'Amérique du Sud. Elle se sentait descendre du Nord au Sud.

Les diverses nations de l'Amérique du Sud semblaient ne pas se rendre compte de l'action des Etats-Unis. Elles se croyaient à l'abri de tout péril extérieur, grâce à la doctrine de Monroe et elles profitaient de cette sécurité imaginaire pour se battre entre elles ou pour s'abandonner avec une sorte de frénésie aux atrocités de la guerre civile. Mais voici qu'après de longs pourparlers, les hostilités ont commencé entre les Etats-Unis et le Mexique, voici que le président Wilson, tout en déclarant que la paix n'était pas troublée, a ordonné des opérations de guerre. Ce nouvel événement, après tant d'autres, a enfin secoué l'inerte quiétude des nations de l'Amérique du Sud. Elles sont intervenues proposant leur médiation, offrant ainsi à leurs frères du Nord une magnifique occasion d'apporter la preuve de leur sincérité pacifique.

La démarche du Brésil, de l'Argentine et du Chili a-t-elle été spontanée? L'Europe ou du moins certaines puissances européennes n'ont-elles pas suggéré l'idée de cette offre de médiation? Je ne sais. Mais il n'y aurait là rien de surprenant. Ce n'est en effet un secret pour personne qu'il y a au Mexique de grands intérêts européens, d'ordre politique et d'ordre économique. Le général Huerta s'était assuré de cordiales relations avec l'Angleterre en accordant à des sujets britanniques d'importantes concessions. C'est ce qui lui permit d'emprunter en Europe en mars et avril 1913. Les factions qui se déchirent se sont successivement appuyées sur des influences japonaises ou allemandes. La France possédait au Mexique une de ses plus belles et une de ses plus riches colonies à l'étranger. Elle a multiplié ses efforts conciliateurs tant à Washington qu'à Mexico pour conjurer ou pour réduire les effets ruineux d'une crise désastreuse. Ces tentatives n'ont pas jusqu'à ce jour donné les résultats espérés. L'intervention récente du Brésil, de l'Argentine et du Chili sera-t-elle plus efficace?

On peut l'espérer. La situation est en effet plus claire aujourd'hui qu'hier. Hier il n'existait pas de conflit, au moins officiel, entre le Mexique et les Etats-Unis. Ceux-ci paraissaient en vouloir au général Huerta plutôt qu'à son peuple. Ils avaient bien la prétention de mettre par leurs bons conseils un terme à la guerre civile. Ils n'y sont même pas parvenus par le tir de leurs canons et le débarquement de leurs marins. Devant l'agression du Président Wilson, les partis aux prises se sont un instant arrêtés comme s'ils allaient renoncer à leurs luttes fratricides pour faire front contre l'envahisseur. Cette hésitation n'a pas duré et la lutte intérieure se poursuit avec d'autant plus de violence que la proposition de médiation sud-américaine a été accueillie par les deux présidents.

Huerta acceptera-t-il, comme on l'y convie dans certains journaux, de se sacrifier lui-même pour assurer le rétablissement de la paix intérieure au Mexique et la reprise des relations normales avec les

Etats-Unis? Nous le saurons bientôt. Mais ce qu'il importe de retenir pour l'instant, ce qui donne à la démarche commune du Brésil, de l'Argentine et du Chili tout son intérêt, ce n'est sans doute pas que nous puissions voir comme le germe de la constitution des Etats-Unis du Sud, mais nous y discernons la première manifestation d'un sentiment d'étrange solidarité entre des nations qui jusqu'à ces dernières années se sont surtout connues par les guerres qu'elles se sont livrées.

Le percement de l'Isthme du Panama va donner aux forces navales des Etats-Unis une puissance d'action formidable. Le Brésil, l'Argentine et le Chili ont mesuré toute l'étendue du péril qui les menaçait s'ils n'assuraient l'existence indépendante du Mexique, s'ils n'arrêtaient pas le mouvement qui se dessine très nettement de l'expansion de l'Amérique du Nord vers le Sud. De là leur proposition de médiation. Elle pouvait paraître inutile puisque le gouvernement de M. Wilson proclame chaque jour avec une sorte de gravité religieuse son attachement à la cause de la paix. Mais il est des forces d'ordre économique ou ethnique plus puissantes que la volonté d'un homme, fut-il le président de la plus grande des Républiques. Elle a saisi l'occasion qui s'offrait à elle, en face des convoitises américaines et de certaines intrigues européennes, d'affirmer son existence en affirmant une politique. Cette politique est pacifique; elle l'est doublement; elle tend en effet à mettre immédiatement fin à un conflit armé; elle se propose en outre de réaliser les conditions solides d'une paix durable en assurant dans le nouveau monde un harmonieux équilibre.

L'Amérique du Sud a accompli depuis quelques années d'immenses progrès; elle sent la force que peuvent lui donner le rapprochement cordial et l'action concertée des grandes nations qui la constituent. Elle sert de contre-poids aux Etats-Unis du Nord; elle prouve ainsi sa volonté d'intervenir dans les questions qui ne la touchent pas immédiatement. Quelques-uns verront là une interprétation téméraire et une extension audacieuse de la doctrine de Monroe. Les amis sincères de la paix et du génie latin ne s'en alarment pas.

T. STEEG,
Sénateur de la Seine,
Ancien Ministre.

Procédure chinoise

Un incident amusant s'est produit récemment au tribunal de Liverpool, où un marin chinois, Dau Ak Foo, a été jugé pour vol.

Les témoins et l'interprète, étant tous Chinois, se refusèrent à parler avant d'avoir fait le serment chinois, qui consiste à briser une soucoupe sur la tête de chaque témoin.

Le tribunal n'ayant pas, à ce moment, un nombre suffisant de soucoupes à sa disposition, a remis l'affaire pour se procurer la vaisselle requise.

La Miss est gourmande

Miss Edelson, une des organisatrices d'une récente démonstration en faveur des sans-travail a été arrêtée à New-York pour avoir fait des remarques méprisantes sur le drapeau américain après la prise de la Vera-Cruz.

Aussitôt qu'elle fut en cellule, miss Edelson commença la grève de la faim, mais les directeurs de la prison placèrent à sa portée deux boîtes d'excellents bonbons de chocolat et une bouteille de lait.

Tourmentée par les crampes d'estomac, miss Edelson prit un bonbon, simplement pour le goûter, et exprima sa surprise de ce qu'il fut si bon.

Hélas! elle ne put résister à la tentation de s'assurer encore de leur qualité et les deux boîtes y passèrent. Le lendemain, des arômes de soupe, de bœuf grillé et d'autres mets succulents habilement mélangés à l'air de la cellule, achevèrent de convaincre la gréviste de l'inanité de son geste. Elle fut alors mise en liberté sous caution. Le chocolat avait vaincu.

Importation d'abeilles

Le Standard annonce que dix millions d'abeilles hollandaises sont arrivées lundi dernier au London Bridge à bord du vapeur «Zaanstrom». Elles sont le dernier espoir des apiculteurs anglais. M. Mason, l'apiculteur bien connu, a décidé d'introduire des abeilles hollandaises dans les ruches anglaises dans l'espoir d'enrayer les ravages de la maladie de l'île de Wight, qui a dévasté les ruches anglaises dans de nombreuses parties du pays.

On pense que les abeilles hollandaises jouissent de l'immunité. Les 10.000.000 d'abeilles de la cale du Zaanstrom ont été transportées en 300 paniers, 113 boîtes et six ruches. Les paniers ont été fermés au fond au moyen de toiles, qui se percèrent de trous au cours du voyage. Plusieurs abeilles s'échappèrent par ces trous et volèrent sur les quais au grand étonnement des ouvriers du port, en causant même parmi eux une certaine émotion touchant de près à la panique.

Les boîtes et les paniers furent chargés sur les wagons qui devaient les emmener à Bures, en Suffolk, où se trouve la ferme de M. Mason.

Bonnes mesures

Les maîtres tailleurs parisiens viennent d'imaginer de supprimer l'insupportable corvée des mesures nécessaires pour la confection des vêtements.

Désormais, au lieu de mesurer le client sur toutes les coutures, on le photographiera en avant d'un filet métrique.

L'image étant repérée sur les mailles, il sera facile de déterminer fort exactement les diverses mensurations jusque dans leurs moindres concours.

Rendons grâce à l'ingéniosité de M. Dimanche.

Pauvre enfant!

Hedwig ou la fille qui a trop grandi.

Hedwig Kalewasser, âgée aujourd'hui de 12 ans, fille d'un charpentier du village de Sinzig, près de Cologne, est une enfant embarrassante.

Dès l'âge de 5 ans, disent nos confrères allemands, elle était assez grande pour porter aisément les robes de sa mère. A l'école, on ne put songer à la faire asseoir sur les bancs ordinaires; il fallut en construire un spécialement pour elle. Depuis quelque temps, ce banc pour géant est, lui aussi, devenu trop petit, et la malheureuse Hedwig doit demeurer chez elle jusqu'à nouvel ordre.

Elle mesure aujourd'hui 1 m. 95 et continue à grandir.

L'eau profonde

Plein d'audace, le lac Tanganyika avait lancé un défi au lac Baïkal, champion du monde de profondeur.

Le jeune champion africain prétendait ravir son titre au vieux champion asiatique qui se dit, non sans fierté, le lac le plus profond du globe, et pendant plusieurs semaines des explorateurs allemands ont sondé le Tanganyika.

Les arbitres viennent de rendre leur décision: le lac Tanganyika est vaincu, le Baïkal conserve son titre. En effet, la plus grande profondeur relevée, dans la partie septentrionale du lac africain, n'est que de 1.435

mètres, alors que le lac Baïkal atteint 1.523 mètres. Mais le Tanganyika ne perd pas courage: qu'un sondeur plus habile découvre dans la cuvette de cette mer intérieure une dépression de 89 mètres et le record est battu.

Le bassin des Tuileries aurait tort d'envoyer un défi.

INFORMATIONS

Au Maroc

La colonne Gouraud détruit le camp du Rogui

La colonne du général Gouraud a attaqué et détruit le camp du Rogui du Nord.

La montagne d'El Hadjani a été prise d'assaut à la baïonnette par nos troupes.

Les Marocains ont opposé une résistance acharnée.

L'armée du Rogui a subi des pertes énormes.

Nous avons eu neuf morts et vingt-cinq blessés.

M. Caillaux a envoyé ses témoins à son concurrent M. d'Aillières

Dans son affiche de remerciements à ses électeurs, M. d'Aillières, le concurrent malheureux de M. Caillaux à Marnes, a fait insérer les deux phrases suivantes:

«Près de onze mille électeurs ont bien voulu me continuer leur confiance. Je les en remercie chaleureusement. En le faisant, ils ont montré leur indépendance et prouvé qu'il y a, dans l'arrondissement de Marnes, un nombre imposant d'hommes courageux disposés à ne jamais approuver ni le crime ni les compromissions d'un ministre avec un escroc.»

M. Caillaux, ayant pris connaissance de cette affiche, a aussitôt envoyé ses témoins, MM. Ceccaldi et le général Dalstein, à M. d'Aillières, avec mission de lui demander réparation par les armes.

M. d'Aillières a également prié deux de ses amis de le représenter: MM. le comte Ferri de Ludre, député de Meurthe-et-Moselle, et de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, conseiller général de la Sarthe; les quatre témoins se sont réunis dimanche matin à 10 heures, 2, rue Dante, au domicile de M. Pascal Ceccaldi.

Les témoins de M. d'Aillières estiment que les termes dont s'est servi leur client ne contiennent des injures ni pour M. Caillaux ni pour ses électeurs.

Ils ont décidé de faire appel à un arbitrage.

Les arbitres ayant déclaré que les phrases incriminées de l'affiche de M. d'Aillières étaient injurieuses, les témoins déclarèrent que l'incident ne pouvait pas être clos.

Une rencontre au pistolet a eu lieu au vélodrome entre MM. Caillaux et d'Aillières. Deux balles ont été échangées sans résultat; M. Caillaux a tiré en l'air.

Les deux adversaires ne se sont pas réconciliés.

Une statistique définitive

Le ministère de l'intérieur communique le résultat définitif du premier tour de scrutin des élections législatives, toutes rectifications ayant été faites et les commissions de recensement s'étant prononcées.

Ont été élus:

Conservateurs: Réélus, 23; nouveaux, 9. Total, 32.

Action libérale: Réélus, 21; nouveaux, 6. Total, 27.

Républicains progressistes: Réélus, 46; nouveaux, 8. Total, 54.

Républicains de gauche: Réélus, 39; nouveaux, 13. Total, 52.

Républicains radicaux: Réélus, 25; nouveaux, 2. Total, 27.

Radicaux-socialistes: Réélus, 6; nouveaux, 5. Total, 11.

Radicaux-socialistes unifiés: Réélus, 74; nouveaux, 15. Total, 89.

Républicains socialistes: Réélus, 17. Total, 17.

Socialistes unifiés: Réélus, 35; nouveaux, 5. Total, 40.

Totaux: Réélus, 286; nouveaux, 63. Total général, 346.

Dans la 2^e circonscription de la Martinique, le résultat de l'élection n'a pas été proclamé, et le dossier sera transmis à la Chambre des députés.

Il y a 252 ballottages répartis entre 78 départements, dont un algérien et deux colonies: le Sénégal et la Cochinchine.

Les conservateurs gagnent 5 sièges, dont un nouvellement créé.

L'Action libérale gagne 4 sièges, dont un nouvellement créé, et en perd 3.

Les progressistes gagnent 7 sièges dont deux nouvellement créés et en perdent 8, dont un par suppression.

Les républicains de gauche gagnent 12 sièges et en perdent 10. Les républicains radicaux gagnent 2 sièges et en perdent 7.

Les radicaux socialistes gagnent 4 sièges et en perdent 3, dont un par suppression.

Les radicaux socialistes unifiés gagnent 12 sièges et en perdent 15, dont un par suppression.

Les républicains socialistes perdent 3 sièges.

Les socialistes unifiés gagnent 5 sièges et en perdent un.

Nous devons faire observer que les résultats du ballottage modifieront profondément ces chiffres en ce qui concerne les élus de gauche et d'extrême-gauche.

Mort du général Grévy

On annonce la mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans, du général de division Grévy, ancien sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, rue de Boccador, 8. Il était le frère de M. Jules Grévy, ancien président de la République.

Le général Grévy était né le 5 septembre 1820, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). Il sortait de l'Ecole polytechnique et avait fait sa carrière dans l'artillerie. Sous-lieutenant en 1843, il prit part aux guerres de Crimée et d'Italie. Capitaine en 1852, chef d'escadron en 1864, lieutenant-colonel en 1870, il fut fait prisonnier à Sedan. Colonel en 1871, général de brigade en 1875, de division en 1880, il avait été membre du comité d'artillerie, commandant de la place et des forts de Paris.

Un ballon allemand atterri en France

Trois aéronautes allemands, allant de Sarrebrouck à Metz, ont franchi la frontière leur ballon étant poussé par un vent violent. S'apercevant de leur erreur, ils ont aussitôt déchiré l'enveloppe du ballon et l'aérostat a touché terre près du village de Labry. L'atterrissage s'est effectué brusquement. L'un des passagers se fit une entorse. Les deux autres se sont contusionnés.

Le sous-préfet de Briey, les commissaires spéciaux et les gendarmes se rendirent aussitôt sur les lieux.

Les aéronautes possédaient l'autorisation d'atterrir en terre française. Le ballon a été transporté à la gare de Conflans d'où il sera expédié en Allemagne.

Retour du Pôle

Le docteur Douglas Mawson, chef de l'expédition antarctique australienne, qui a effectué un séjour de deux années dans les régions du Pôle Sud, est arrivé à Toulon samedi matin par le paquebot anglais *Orama*, courrier d'Australie. Il a été salué à son arrivée, au nom des sociétés de géographie de Marseille et de Pa-

ris, par M. Jacques Léotard, secrétaire de la Société de géographie de Marseille.

Le docteur Mawson qui est accompagné de sa femme, du capitaine Davis, commandant du navire *Aurora*, et de M. Léan, membre de l'expédition, a quitté Toulon par le rapide de dix heures, à destination de Paris, où il sera reçu par le bureau de la Société de géographie. Il se rendra ensuite à Londres.

Histoire de rire, un bûcheron avale de la dynamite

Entrant dans le bar d'un hôtel de Patchogue, le bûcheron James Morris, connu dans le pays sous le nom de «Dynamite Jimmie» vit, avec stupefaction, que tout le monde s'écartait de lui.

La panique que son apparition causait, s'explique par ce fait que Jimmie, pour déraciner des arbres, se servait de la dynamite, et on savait qu'il maniait l'explosif avec une extrême imprudence, et qu'il en avait toujours sur lui.

La peur qu'il inspirait aux consommateurs sembla amuser Jimmie, qui s'écria:

«Vous me faites de la peine. Tenez je m'en vais vous montrer un tour!»

Et le bûcheron tira de sa poche un morceau de dynamite et il se mit à le manger. Les clients n'attendaient pas la fin de cet étrange repas, mais se sauvèrent à toutes jambes.

L'hôtelier donna l'ordre au bounceur (employé chargé de mettre à la porte les clients turbulents) d'expulser Jimmie, mais l'organisateur de l'homme devenu engin explosif. Alors l'hôte s'adressa à l'avaleur de dynamite et lui dit:

«Je fais appel à vos sentiments de gentleman, et je vous prie de quitter le local aussi docilement que possible, et en évitant tout mouvement brusque.»

«N'avez pas peur, je porte des talons spéciaux. Il n'y aura pas de secousse! répondit le bûcheron, et il se leva pour rentrer chez lui.

Il s'est couché dans un lit de plumes, et il y restera jusqu'à ce qu'il ait complètement digéré la dynamite avalée.

Petites Nouvelles

Le bureau de Zemstvo, à Moscou, fut passablement étonné, de voir un paysan, nommé Kourotchikine, âgé de 122 ans, demander un emplacement pour y installer une boutique où sa fille, âgée de 84 ans, sera vendeuse. Kourotchikine, héros de la guerre 1812, se rappelle le merveilleusement certains détails de l'épopée napoléonienne. Sa femme est âgée de 123 ans.

— L'«Officiel» publie une décision fixant l'intérêt attaché aux Bons du Trésor à 1 % pour les bons de un mois à moins de trois mois, à 2 1/2 % pour les bons de trois à moins de six mois, à 3 % pour les bons de six mois à un an.

— Le duc d'Argyll, oncle par alliance du roi George V, vient de mourir à East-Cowes, à l'âge de soixante-neuf ans. Il avait épousé en 1871 la princesse Louise, sœur du roi Edouard VII. Le duc d'Argyll a été gouverneur général du Canada. Il ne laisse aucun enfant.

— Le Country Council se propose d'envoyer vingt-cinq de ses membres à Paris en réponse à l'invitation du conseil municipal. Parmi les délégués se trouverait le président, le vicomte Peel.

— En voulant sauver son petit-fils, âgé de quatre ans, qui risquait d'être écrasé par un tramway, M. François Dechance, 62 ans, retraité de l'arsenal, à Lyon s'est fait broyer la tête par le véhicule. L'enfant n'a pas eu de mal.

CAUSERIE

Le Contrat de travail

La conclusion ou la résolution des contrats de travail donnent lieu souvent à des abus. Il arrive que l'engagement prévoit une rémunération qui est loin de répondre aux obligations contractées par le salarié, ou bien que la convention comporte des clauses pénales rigoureuses permettant à l'employeur de récupérer tout ou partie de la rémunération au moyen d'amendes ou de mises à pied.

On pourrait citer de nombreux exemples de contrats dans lesquels il y a disproportion entre la prestation fournie et la rémunération attribuée.

Le droit civil admet la validité de tels contrats, s'ils ne sont entachés d'aucun des vices de consentement prévus à l'article 1.109 du Code civil, c'est-à-dire si le consentement n'a pas été donné par erreur, extorqué par violence ou surpris par dol.

Mais ne serait-il pas équitable de considérer comme extorqué par violence ou surpris par dol le consentement donné lorsque d'un des contractants a abusé de l'inexpérience, du besoin, ou de la légèreté de l'autre pour lui imposer des conditions ne répondant pas à la valeur des prestations fournies ?

Au cours de discussions engagées à la Société d'études législatives sur la question du « Contrat de travail », il a été rappelé que l'article 138 du Code civil allemand (lequel n'est que le développement de l'article 6 de notre Code civil) déclare nul l'acte juridique par lequel « en profitant des embarras, de la légèreté ou de l'inexpérience d'une autre personne, on se fait promettre à soi ou à un tiers, pour une prestation des avantages pécuniaires qui excèdent la contre-valeur, de telle sorte que, d'après les circonstances, la disproportion est évidente ». En Allemagne, cette disposition constitue le droit commun des contrats.

La Société d'études législatives avait pensé qu'il y aurait une utilité particulière à formuler ce principe à propos du contrat de travail, à raison même de la situation différente des parties, et de la disproportion de force économique qui peut exister entre elles. Elle avait adopté un texte conçu comme suit : « Doit être considérée comme illicite toute clause du contrat de travail par laquelle une des parties a abusé du besoin, de la légèreté ou de l'inexpérience de l'autre pour lui imposer des conditions en désaccord choquant avec les conditions habituelles de la profession et de la région ». Le texte de la Société d'études législatives a été repris dans le projet de loi sur le contrat de travail présenté à la Chambre des députés par le Gouvernement en 1906.

Ce projet n'a pu être discuté par la Chambre. Depuis lors, le gouvernement a été amené à reprendre, pour le déposer à nouveau comme projet distinct, un des titres de ce projet, concernant les conventions collectives de travail. Ce projet distinct a été adopté par la Chambre le 27 juillet 1913. On veut aujourd'hui reprendre la disposition visant la nullité des clauses du contrat par lequel l'une des parties aurait abusé de l'autre en lui imposant des conditions en disproportion avec la valeur ou l'importance des services engagés.

On propose également de reprendre une autre disposition du projet de loi de 1906, conforme à un vœu émis par le Conseil supérieur du travail, après une longue discussion, au cours de sa session de novembre 1905.

Le Conseil avait été frappé du fait que, dans l'état actuel des textes, c'est à l'ouvrier, victime de la réalisation abusive du contrat de travail par la volonté du patron, qu'incom-

be le fardeau de la preuve du caractère abusif du congédiement prononcé contre lui, preuve qu'il est, dans le plus grand nombre des cas, bien malaisé d'établir.

Il avait proposé, en conséquence, de compléter l'article 1780 du Code civil par une disposition visant les dommages-intérêts « auxquels peut donner lieu la résolution abusive du contrat par la volonté d'une des parties contractantes ».

Des incidents récents ont appelé l'attention du public sur des cas de résiliation abusive du contrat de travail par la volonté d'une des parties. MM. Aubriot et Colly ont apporté, notamment, à la tribune de la Chambre, l'écho des mesures disciplinaires prises contre des travailleurs syndiqués, mesures ne comportant aucune sanction pénale et contre lesquelles les victimes sont bien faiblement armées par la législation en vigueur.

Le texte proposé en 1906, en faisant supporter à l'auteur du renvoi, et non à la victime, le fardeau de la preuve, rendra plus facile, semble-t-il, l'action civile des travailleurs qui seraient l'objet de congédiements abusifs.

Toutefois, cette précision ne suffit pas. Il importe de déclarer hautement, aussi, que toute réalisation qui a pour cause la méconnaissance d'un droit de l'une des parties contractantes sera réputée abusive : s'il s'agit, par exemple, de résiliation motivée par des différends d'ordre politique ou religieux, par des adhésions ou des refus d'adhésion à des syndicats professionnels, etc.

A la vérité, la jurisprudence n'est point contraire à ces précisions ; elle est même d'accord avec elles ; mais il n'est point superflu d'affirmer ces principes dans le texte même des articles sur le contrat de travail.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

PATIENCE !

Le parti radical est mortellement atteint, déclarent avec joie les journaux réactionnaires ! Il ne s'en relèvera pas, affirment-ils.

Qu'en attendent-ils donc à dimanche prochain, pour se réjouir complètement de la mort d'un parti qui a si magistralement écrasé la réaction.

Quand le scrutin de ballottage sera terminé, quand les résultats seront officiellement proclamés, les journaux cléricaux auront le droit de faire éclater leur satisfaction : mais jusque-là, c'est charitablement que nous leur donnons le bon conseil d'être moins joyeux !

Incontestablement, le parti radical n'a pas mené avec sa vigueur habituelle la bataille électorale ; il est parti pour la lutte à la débâcle, car il faut le reconnaître, c'est plus que dans le Lot, mais dans un grand nombre de départements, qu'il a manqué totalement d'organisation.

Aussi, les électeurs ont voté, au premier tour, un peu pour tous les candidats républicains, des progressistes jusqu'aux unifiés.

Mais il y a le scrutin de ballottage : quoi qu'en disent les journaux réactionnaires, la mort du parti radical et radical socialiste n'a pas encore sonné. Et dimanche, ceux qui combattent avec acharnement les nationaux-fédérés, les cléricaux, reviendront, certainement, d'après les statistiques, en nombre imposant, pour défendre ce programme laïque et réformateur qui fait le désespoir de la réaction.

L. B.

Leurs Succès !!

Les journaux cléricaux sont enchantés des résultats électoraux.

En général, disent-ils, ces résultats sont bons, pour nos amis ; dans le Lot, ils sont merveilleux.

Ainsi, le *Quercinois* crie presque victoire parce qu'à Gourdon, le candidat réactionnaire — qui cependant se réclamait de la politique de Gambetta et de de Verninac !!! —, a obtenu 3.700 voix contre 11.300 voix à Malvy.

Le *Quercinois* n'est vraiment pas exigeant, puisqu'il surplussit l'arrêté à l'élection de Gourdon série de succès de ses amis dans le Lot.

Des élections de Cahors et de Figeac ! ! pas une ligne, pas un mot ! Hum ! ce n'est pas du succès, alors ?

L. B.

Recette ruraliste

Par décision de M. le directeur des contributions indirectes du Lot, Mme veuve Crayssac, née Borredon, est nommée à la recette ruraliste de St-Cyprien.

P. T. T.

Mlle Delmas, dame employée des P. T. T. à Argenteuil (Seine-et-Oise), est nommée en la même qualité à Gourdon.

Association amicale des Instituteurs du Lot

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des institutrices et des instituteurs du Lot, se réunira à Cahors, siège social, le jeudi 7 mai à 10 h.

Le Secrétaire, L. SAINT-MARTY.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie en date du 1^{er} mai, Mlle Estival, ancienne élève de l'École normale de Cahors, est nommée institutrice stagiaire à Miers.

Mlle Touron, ancienne élève de l'École normale de Cahors, est nommée institutrice stagiaire à Lascieux.

Mme Pouillange, institutrice dans le département de Seine-Inférieure, est nommée à Lacam (Bagnac) (emploi créé).

M. Capel, instituteur dans la Gironde, est nommé à Pern.

M. Pouillange, instituteur dans la Seine-Inférieure, est nommé à Castelnaud (adjoint).

Perception

M. Rousset, ancien percepteur à Souceyrac, est nommé percepteur à Payrat-le-Château, (Hte-Vienne).

Bibliographie

CROQUIS QUERCINOIS

Voici bientôt 2 ans que M. Eugène Grangé (E. de Surgès) a publié sa dernière plaquette (*La Belle au Bois Dormant*). M. E. de Surgès n'écrivait-il plus ? ou, absorbé par ses pénibles fonctions de secrétaire général du syndicat d'initiative, avait-il abandonné muses et lyre ?

M. de Surgès nous prouve que plus que jamais, il rime et que pendant 2 ans, il n'a point perdu de temps.

Ses pénibles fonctions au syndicat d'initiative lui ont permis, au contraire, de voir, d'admirer, de peindre le Quercy !

Et c'est ce qui nous vaut aujourd'hui, de la part de l'excellent poète, l'hommage d'une plaquette « Croquis Quercinois » où sont croqués, avec la bonne simplicité qui est chez M. de Surgès un art, « des scènes, des types, des paysages de chez nous ».

M. Grangé a une phrase rimée pour chacune de nos bourgades querc-

noises, un trait précis, un coup de pinceau de bonne couleur.

De Cahors à Figeac, de Cahors à Limogne, Gramat, Rocamadour, Cieurac, Luzech, Belaye, St-Céré, sans oublier Montal, nombreux sont les jolis paysages qui ont inspiré le poète.

Nous devons le remercier, car en bon caducien, il nous plaie d'entendre M. Grangé affirmer également : « Yo qu'un Couou ! » dans ces vers excellentement ciselés :

Non, certes, il n'en est qu'un ! Nonchalant et traînard, Entouré de côtes abruptes, planté de tours, Il commande du Lot un des plus beaux contours Et mélange au roc gris le rose de sa brique.

Sa description de Cahors est originale et intéressante : aussi les caduciens voudront lire la plaquette que publie M. E. de Surgès.

L. B.

Croquis Quercinois sont en vente chez l'auteur et dans les librairies du Quercy. Prix : 0 fr. 60.

Conseil départemental d'hygiène du Lot

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le samedi 2 Mai à 15 heures sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Étaient présents : MM. les docteurs Gélis, Mendailles, Valat, MM. Delthil, Daynard, Toulouse, Lurguie, Garnal.

Le Conseil donne un avis favorable au projet de translation du cimetière présenté par la commune de Saint-Projet, — ainsi qu'au projet d'achèvement du groupe scolaire de la commune de Saint-Projet.

Le Conseil départemental d'hygiène avait dans sa dernière séance chargé une commission composée de MM. le docteur Gélis, Lurguie et Garnal, de se transporter à Puybrun pour examiner le projet de translation du cimetière de cette commune. M. le Préfet donne la parole à M. Garnal pour la lecture de son rapport, favorable à la dite translation. Le Conseil d'hygiène approuve les conclusions de ce rapport et donne un avis favorable au projet.

M. le Préfet communique au Conseil la circulaire qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Agriculture, sollicitant l'avis du Conseil d'hygiène pour un projet d'extension du périmètre des abattoirs urbains aux communes suburbaines voisines, et donne la parole à M. Delthil, vétérinaire départemental pour la lecture de son rapport. Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication et adopte sans modifications le rapport présenté par M. Delthil pour être annexé au procès-verbal.

M. Lurguie chef de division donne lecture du rapport de M. l'Inspecteur de l'assistance publique, sur les causes de la mortalité infantile dans la commune de Labastide-Murat.

Le Conseil adopte les conclusions de ce rapport, qui sera annexé au procès-verbal. M. l'Inspecteur de l'assistance publique montre la nécessité des consultations de nourrissons, comme de nature à améliorer l'hygiène des enfants.

Le Secrétaire, Paul GARNAL.

Classe 1897

Les camarades de la classe 1897 sont priés de vouloir assister à la réunion qui aura lieu le jeudi soir 7 mai dans une salle de la mairie à 8 h. 1/2 pour l'organisation du banquet annuel.

Inspection des listes électorales

A l'audience du tribunal de simple police de samedi, a été plaidée la demande en radiation d'un élec-

teur, M. Morlens, qui avait demandé à être maintenu sur les listes électorales de la commune d'Albas où il avait déjà voté.

Déjà une sentence favorable avait été rendue par le tribunal du canton de Luzech, donnant droit à la demande de maintien formulée par M. Morlens.

Lacourde cassation révoqua cette sentence pour vice de forme et renvoya l'affaire devant le tribunal de la justice de paix de Cahors.

M^e Lacosse, au nom d'un protestataire, a combattu la thèse du maintien.

Jugement renvoyé à huitaine.

Course de bicyclette à Dégagnac

Une grande course cycliste aura lieu à Dégagnac, le dimanche 10 mai. La course aura lieu sur un parcours de 30 kilomètres.

Des prix très importants seront offerts. Les coureurs devront faire parvenir leurs engagements avant dimanche, à 10 heures du matin.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Brugé fils, à Dégagnac. Le départ sera donné à une heure.

Recensement des chevaux

Itinéraire de la commission n. 12 sur le classement des chevaux, juments, mulets, mules et voitures attelées :

Canton de Montcuq

Saux, 11 mai, 6 h. du matin, devant la mairie ; Saint-Matré, 11 mai, 7 h. 45, devant la mairie ; Le Boulvé, 11 mai, 8 h. 30, devant la mairie ; Fargues, 11 mai, 10 h. 45, devant la mairie ; Belmont, 11 mai, 14 h. 30, à La Salvetat ; Valprionde, 11 mai, 15 h. 30, au moulin de Bessou ; Sainte-Croix, 12 mai, 6 h. du matin, devant la mairie ; Montcuq, 12 mai, 7 h. 15, champ de foire ; Saint-Pantaléon, 12 mai, 10 h. devant la mairie ; Bagat, 12 mai, 11 h. devant la mairie ; Saint-Daunès, 12 mai 11 h. devant la mairie ; Lebréil, 12 mai, 15 h. 45, devant l'église ; Montlauzun, 13 mai, 6 h. du matin, ferme de la Grange ; Saint-Laurent, 13 mai, 7 h. 45 du matin, devant la mairie ; Saint-Cyprien, 13 mai, 10 h. devant la mairie ; St-Alauzie, 13 mai, 13 h. 30, lieu de la fête patronale ; Lascabanes, 13 mai, 15 h. 45, lieu de la fête patronale.

Canton de Castelnaud

Cézac, 14 mai, 6 h. lieu de la fête patronale ; L'Hospitalet, 14 mai, 7 h. 30, lieu de la fête patronale ; Pern, 14 mai, 9 h. 15, lieu de la fête mai, 13 h. 30, devant la mairie ; Flaungnac, 14 mai, 15 h. 30, lieu de la fête patronale ; Castelnaud, 15 mai, 6 h. devant la mairie.

Canton de Lalbenque

Belfort, 20 mai, 6 h. lieu de la fête patronale ; Montdoumer, 20 mai, 8 h. 45, lieu de la fête patronale ; Lalbenque, 20 mai, 13 h. 30, lieu de la fête patronale ; Cieurac, 20 mai, 16 h. 30, lieu de la fête patronale ; Laburgade, 22 mai, 7 h. 15 lieu de la fête patronale ; Aujols, 22 mai, 8 h. 15, lieu de la fête patronale ; Cremps, 22 mai, 10 h. lieu de la fête patronale ; Bach, 26 mai, 6 h., devant la mairie ; Cremps, 26 mai, 7 h. 30 devant la mairie ; Vaylats, 26 mai, 13 h. lieu de la fête patronale ; Varrière, 25 mai, 14 h. 45, lieu de la fête patronale.

Canton de Limogne

Concois, 22 mai, 13 h. 30 devant la mairie, Lugagnac, 22 mai, 16 h., lieu de la fête patronale ; Saint-Martin-Labouval, 23 mai, 6 h. lieu de la fête patronale ; Gènevrières, 23 mai, 7 h. 30 lieu de la fête patronale ; Calvignac, 23 mai, 8 h. 45, lieu de la fête patronale ; Limogne, 23 mai, 13 h. 30 devant la mairie ; Promilhans, 23 mai, 15 h. 30 lieu de la fête patronale ; Laramière, 25 mai, 6 h. devant la mairie ; Vidallac, 25 mai,

8 h. 15, lieu de la fête patronale ; Beaugard, 25 mai, 9 h. 30, lieu de la fête patronale ; Saillac, 25 mai, 13 h. lieu de la fête patronale ; Varrière, 25 mai, 14 h. 45, lieu de la fête patronale.

Jurisprudence électorale

Les Français établis à l'étranger, sans avoir perdu l'esprit de retour, avaient jusqu'à la loi du 29 juillet 1913, le droit de se faire inscrire en France comme électeurs, au lieu de leur dernier domicile réel.

Cette loi ne leur permet plus d'exercer ce droit que dans la commune où ils ont eu leur domicile d'origine et où ils ont satisfait à la loi sur le recensement.

En outre, la loi exige la double condition que les Français établis à l'étranger soient immatriculés au consulat de France et aient fait personnellement une demande d'inscription.

La Cour de cassation vient de faire l'application de ces dispositions à des congréganistes qui, en 1904, lors de la dissolution des congrégations enseignantes, avaient quitté la France pour aller se fixer à l'étranger. La Commission électorale les avait maintenus sur les listes électorales de la commune de leur dernier domicile, c'est-à-dire de la commune où se trouvait, au moment de la dissolution de la congrégation, le collège dépendant de celle-ci et auquel ils étaient attachés comme professeurs.

Ce domicile n'était pas leur domicile d'origine et ce n'était pas dans cette commune qu'ils avaient rempli leurs obligations militaires. Aussi, le juge de paix, sur appel, avait-il infirmé la décision de la Commission municipale et ordonné leur radiation de la liste électorale.

Sur pourvoi d'un tiers électeur demandant l'annulation du jugement du juge de paix, la Chambre des requêtes ayant reconnu qu'aucun d'eux ne remplissait les conditions exigées par la loi du 29 juillet 1913, a rejeté le pourvoi, confirmant ainsi le jugement qui avait ordonné leur radiation.

Tribunal de simple police

Dans sa dernière audience, le juge de paix de Cahors, jugeant en matière de simple police, a rendu les décisions suivantes :

— M. Jean Blaviel, demeurant à Cahors, et M. Félix Paillade, propriétaire à Saint-Daunès, sont condamnés à 1 fr. d'amende, à suite d'un procès-verbal dressé contre eux pour défaut d'appareil sonore à leur bicyclette.

— Marie Lafage a enfreint un arrêté municipal interdisant l'emploi de bonnes dans les restaurants. 1 fr. d'amende.

— Pour la même infraction, Marie Lafitte, rue des Boulevards, est également condamnée à 1 fr. d'amende.

— Raoul Soubrié, à Maubourget (Hautes-Pyrénées), s'est vu dresser procès-verbal pour avoir fumé au théâtre. 1 fr. d'amende.

— Georges Granvaux, constructeur d'automobiles « La Ponette », à Saint-Rémy-les-Chevreux (S.-et-O.), est condamné à 5 fr. d'amende pour avoir traversé la ville à une vitesse excessive.

— Paul Delfau, boucher ; Jean Vican, forgeron ; Louis Garros, mécanicien ; Bailles, coiffeur ; Guillaume Singou, maître d'hôtel, et Pierre Rigaudie, maître d'hôtel, sont condamnés à des amendes variant de 1 à 5 fr., pour infraction à la loi sur le repos hebdomadaire.

Etat des cultures

L'Officiel publie, d'après les rapports fournis par les professeurs d'agriculture, la situation agricole.

Voici pour le Lot les renseignements suivants :

fermez dans le plus cruel dilemme... Nouvelle Chimène, j'ai besoin de mettre un peu d'ordre dans mes idées. Mais vous ne triomphez pas encore.

Il me reste une suprême ressource. Je la tenterai afin de vous montrer la barbarie de votre conduite. M. de Lormel sera pour moi un puissant auxiliaire. Avec son aide...

— Oh ! je vous en supplie, Juliette, que tout ce que nous décidons soit fait en dehors de nos bienfaiteurs !

— Tiendrais-je par hasard la solution que je cherche en vain à trouver ailleurs ? Est-ce par l'intermédiaire de M. de Lormel que je parviendrai à faire fléchir cette résistance obstinée, opiniâtre ? Ah ! M. Robert, vous ne me connaissez pas. Je vous ai accueilli dans vos derniers retranchements ; tour à tour, vous avez assuré votre retraite à l'aide d'un raisonnement chevaleresque qui a tout l'air d'être efficace et juste. Mais on ne pense pas à tout... Les meilleurs tacticiens ont perdu bien des batailles par l'effet d'un oubli quelconque, en apparence insignifiant. Je profiterai donc de toutes les circonstances, je découvrirai votre point vulnérable, je chercherai des alliés dans tous les camps, car je veux vaincre votre obstination qui s'explique mais qui devrait enfin faiblir en présence des circonstances particulières au milieu desquelles nous

nous débattons.

En proie à une émotion qu'il ne cherchait pas à dissimuler, Robert prit les mains de la jeune fille et tout doucement, les yeux dans les yeux, lui fit sa réponse.

— Juliette, je vous en prie, ne mettez personne dans la confidence de nos tourments. Les événements peuvent amener d'eux-mêmes une conclusion que nous ne pouvons prévoir actuellement et dont nous nous féliciterons peut-être. Patientons encore. Il est inutile que l'on constate que ce qui aurait dû nous rapprocher nous éloigne momentanément, peut-être pour toujours. N'infligeons pas cette douleur imméritée à ceux qui nous entourent de leur sollicitude, car ils ne méritent pas que nous leur opposions un refus formel et définitif. Attendons encore, rien ne presse.

— Selon votre désir, je patienterai avant de mettre à exécution le projet que je caresse. Je vous accorde huit jours de réflexion, ce qui me paraît suffisant pour vous décider à une capitulation parfaitement honorable. Ce délai dépassé, je me mettrai en campagne, je dresserai mes batteries, et je suis convaincue que votre résistance sera brisée, battue en brèche par les efforts réunis de tous ceux qui nous entourent, si je ne parviens pas moi-même à chasser

de votre esprit les sentiments par trop désintéressés qui vous animent, car vous connaissez les paroles mystérieuses et prophétiques...

— Quelles paroles ?

— Ce que femme veut !

Robert eut un sourire d'incrédulité, leva les bras en l'air comme le fataliste et, après avoir déposé un baiser sur la main de Juliette qui frémît sous la douce caresse, il se dirigea rapidement vers le château. La semaine s'écoula ainsi qu'une partie de la suivante sans amener de changement dans la situation des amoureux. Personne ne se doutait de la conversation qu'ils avaient eue ensemble et le temps s'enfuyait, monotone...

Les deux jeunes gens, par un accord tacite, avaient adopté la même attitude. Ils ne faisaient aucune allusion au fait qui les divisait. A table, dans les conversations, dans les affaires, ils observaient leurs mutuels décisions. Leurs rapports affectueux, conservaient le même degré d'intimité et il eut fallu l'œil exercé et la vigilance d'une mère pour surprendre le secret douloureux qui les faisait également souffrir. Quelle épouvantable tempête sous ces deux crânes.

Une seule personne avait compris que quelque chose d'insolite s'était produit. C'était une femme, une do-

mestique, dont l'œil vif s'allumait parfois dans la solitude pour reprendre son aspect habituel devant les maîtres du château.

Cette femme, au masque mobile et expressif mais impassible, c'était Madame Moreau, comme tout le monde la désignait ainsi qu'elle en avait témoigné le désir.

Elle portait un intérêt immense à tous les êtres qui se mouvaient autour d'elle. Elle semblait avoir un attachement sans borne pour le baron de Lormel et sa sœur. Elle affectionnait particulièrement Juliette et l'accablait de prévenances permises de la domesticité au maître. En revanche, si elle était simplement polie envers Marcel, elle semblait être animée à son égard de dispositions particulièrement hostiles.

Lorsque seule et retirée dans la pièce qui lui était destinée au troisième étage, son regard plongeait sur les terrasses et dans le parc, un observateur attentif eût pu remarquer le jeu de physiognomie qui l'animait. Ses yeux prenaient une expression dure, menaçante ; sa prunelle se dilatait, ses lèvres murmuraient des paroles inintelligibles, son poing menaçait la silhouette de Marcel se promenant tranquillement dans les allées, ne se doutant pas qu'il avait, attachée à ses pas, une ennemie farouche qui l'épiait sans cesse, qui cher-

chait à discerner le fond de sa pensée, à deviner ses intentions, à scruter sa conscience, tout comme si elle eût été chargée de contrôler les faits et gestes du neveu de M. de Lormel, qui était bien loin de se douter de la surveillance rigoureuse qui était exercée jusque dans ses moindres actions.

Marcel, ordinairement plus perspicace, ne s'apercevait de rien. Il lui eût été, à la vérité, fort difficile de percer le mystère qui entourait la personnalité de Madame Moreau, ainsi que la nouvelle perspective des amours de Juliette et de Robert.

Durant les premières années qui suivirent ses abominables forfaits, il avait constaté avec stupeur la presque adoption de celui qu'il avait fait orphelin. Sa présence était pour lui un sujet d'alarmes perpétuelles et dans bien des circonstances il souhaitait la disparition du rejeton qui lui rappelait de si cruels souvenirs.

Cependant, il portait légèrement le poids de ses crimes. C'est à peine si de temps à autre les exclamations de pitié de ses victimes tintaient à ses oreilles ; sa conscience, d'une élasticité à toute épreuve, ne lui reprochait pas ses actes inqualifiables ; il semblait être cuirassé contre le remords.

D'ailleurs que pouvait tenter contre lui le jeune Robert ?

(A suivre).

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

Les conditions sont au contraire singulièrement changées aujourd'hui. Grâce à la prévoyance de vos parents et à la bonne gestion de nos protecteurs, vous avez le viatique indispensable pour vous lancer dans le monde, y briller du plus vif éclat, trouver un époux jeune et riche, et vous voudriez que je tente l'aventure ? Serait-il permis de vous préparer une vie de regrets, d'amères déceptions alors que vous êtes dans l'antichambre du paradis, que vous n'avez qu'à paraître avec votre beauté sans rival pour devenir la reine incontestée des salons dans lesquels vous voudrez bien décider de vous faire admettre ?

— Parlez ! parlez !... Je ne puis arrêter le flux de paroles. Vos réparties inflexibles détruisent la portée de tous mes arguments. Vous m'en-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

L'état des cultures reste à peu près stationnaire, cependant, dans la première quinzaine de mois, une amélioration sensible s'était manifestée; la sécheresse prolongée en durcissant la croûte superficielle a nuï au développement de la plupart des plantes et retardé énormément les travaux; les labours des vignes s'exécutent avec beaucoup de difficulté. Les plantes fourragères sont en bonne situation, néanmoins, elles commencent à réclamer de l'eau. La vigne a débouffé et sa végétation est active, les pousses sont vigoureuses, les raisins nombreux et bien développés. Tous les arbres fruitiers, à l'exception des abricotiers et de quelques pêchers, ont fleuri dans de bonnes conditions et la récolte des fruits s'annonce abondante. La floraison des fraises est bonne.

Le ventre de Cahors

Voici le nombre des animaux de boucherie abattus pour la consommation de Cahors, pendant le mois d'Avril 1914 :

Bœufs.....	75, pesant 49.590 kil.
Vaches.....	15, — 6.553 —
Moutons.....	668, — 17.746 —
Veaux.....	116, — 11.805 —
Porcs.....	6, — 702 —
Total.....	880 — 86.396 —
Chevaux ou mulets.....	12
Anes.....	1

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Fête locale des 9, 10 et 11 mai. — Programme :

Samedi 9. — A 16 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie; à 18 heures, tour de ville en musique; à 21 heures, retraite aux flambeaux; à 22 heures et jusqu'à minuit, bal champêtre.

Dimanche 10 mai. — Réveil par des salves d'artillerie; à 9 heures, tour de ville en musique; à 10 heures, ouverture du concours de tir organisé par le comité; de 10 à 11 heures, bal d'enfants; à 11 heures, apéritifs en musique; à 14 heures, mat de cocagne; à 15 heures, jeu de la cruche et départ du ballon « La Joconde », offert par la maison Flanjac; à 16 heures, course aux cerceaux; à 17 heures, bal, jusqu'à 19 heures; à 19 heures, apéritif-concert; à 21 heures, retraite aux flambeaux; à 21 heures et demie, brillant feu d'artifice, après le feu d'artifice embrasement de l'hôtel de ville, grande bataille de confetti et bal jusqu'à minuit.

Lundi 11 mai. — Réveil en musique; de 9 à 11 heures, concours de bicyclettes fleuries; prix, un guidon (Tour de France); puis bal champêtre jusqu'à midi; à 14 heures, courses de bicyclettes, ouvertes à tous les concurrents; Course régionale: 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e 15 fr.; 3^e 10 fr.; 4^e 5 fr.; 5^e et 6^e prix, liqueurs offertes par les délégués de Lalbenque; course cantonale; 1^{er} prix, une paire de chambres à air Wolber, offertes par la maison Parra; 2^e prix 6 fr.; 3^e prix une bouteille de liqueur; à 16 heures, distribution des prix; de 17 à 19 heures, tour de ville en musique. Grand-Père traditionnel, tango et furlane. Baisers d'adieu.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les surprises de l'isoloir. — Il est vrai de dire que le nouveau système de vote a fonctionné avec assez de régularité dans certains bureaux; cependant, quelques erreurs ont été commises. Ici, des électeurs passaient avec une certaine méfiance derrière les rideaux qui fermaient l'isoloir; là, l'électeur mettait dans l'enveloppe la carte électorale à la place du bulletin.

On nous cite ce dernier cas qui s'est produit à Capdenac-le-Haut. Dans la même commune, on a trouvé dans une enveloppe une feuille d'avertissement des impôts.

Fêtes de mai. — « L'Alerte », de Decazeville, est arrivée par le premier train de Rodez à Aurillac. Il est de notre devoir de signaler la délicate attention de cette société à l'égard de notre compatriote, le regretté M. Oscar Delfour, son ancien président. Elle s'est rendue en corps au cimetière et a déposé sur sa tombe une magnifique gerbe de fleurs.

A deux heures, le comité des fêtes, l'Harmonie, la Société des tambours et clairons, l'Orphéon, la Compagnie des sapeurs-pompiers, la police municipale et l'« Alerte » se rendent dans la cour de la gare pour souhaiter la bienvenue à la « Rouergate de Villefranche » et à l'« Aveyronnaise du Gaa ». Le cortège se forme et le défilé en ville commence. Les exercices de gymnastique se poursuivent sur tous les points désignés au programme. Partout les enfants de l'Aveyron sont l'objet d'ovations enthousiastes. On sent le cœur des mères battre de joie à la vue de cet essaim de gymnastes des deux sexes, qui provoquent l'admiration générale.

Le véritable clou de la fête de gymnastique est sur la place Vival. Elle est noire de monde; tous les étages des maisons sont garnis de cu-

rieux. Tout le monde applaudit les gymnasiarques et les exercices d'ensemble. On admire leur force musculaire et leur souplesse.

Ils laisseront un beau souvenir dans notre bonne cité figeacoise.

Pendant toute la journée, les fêtes foraines ont été magnifiques.

Les batailles de confetti de jour et de nuit ont obtenu un immense succès.

Dès huit heures, ont eu lieu les illuminations générales, mais la pluie du matin avait altéré un certain nombre de lampions, ce qui diminuait l'éclat de l'éclairage.

Les feux d'artifice ont été tirés à neuf heures et demie, sur l'esplanade des Carmélites. Ils ont été très beaux. A dix heures, le public s'est porté sur la place Carnot pour assister au bal de la Halle aux grains.

Jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, ce bal a présenté une animation remarquable. Une mention spéciale à l'orchestre, composé d'artistes dont la réputation n'est plus à faire.

Le beau temps est revenu et il y a lieu d'espérer que le soleil favorisera le troisième jour de nos grandes fêtes.

Tribunal correctionnel. — Audience du 2 mai. — Edouard Lévy, 40 ans, ouvrier joaillier, originaire de Paris, poursuivi pour vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

Jean-Pierre Robert, 56 ans, journalier à Figeac, inculpé d'ivresse et de trouble à l'exercice du culte, ne se présente pas. Le tribunal le condamne, par défaut, à six jours de prison et 5 francs d'amende.

Edmond Lamothe, 29 ans, de Thégra, 50 francs d'amende pour blessures involontaires.

Isidore Lavastrou, 52 ans, cultivateur à Aynac, 32 francs d'amende, pour port d'arme prohibée, violences et voies de fait.

Le tribunal prononce en outre une condamnation à 16 francs d'amende, pour contravention à la police des chemins de fer.

Bédouer

Vulgarisation des plantes médicinales du département du Lot. — Stramoine — Datura Synonyme : pomme du diable — Herbacées sorcières — chasse-taube — Castagnier bastard Castagnier sauvage.

Description. — Plante annuelle de 1 mètre à 1,20 de hauteur environ — Racine rameaux, fibreuse, blanchâtre — tige herbacée, forte, cylindrique, très rameuse, glabre — Feuilles grandes, molles, d'un vert foncé, blanchâtre en dessous. Fleurs blanches ou violettes, en forme d'entonnoir, très grandes, axillaires et solitaires sur de longs pédoncules. Le fruit est une capsule de la grosseur d'un œuf de poule, d'abord verte, puis brunâtre à maturité, hérissée de fortes pointes divisées en quatre loges contenant des semences en forme de reins.

Récolte. — La stramoine croît dans les lieux incultes, les décombres et surtout sur les terrains sablonneux — Bords du Lot et Célé.

Elle fleurit tout l'été — On récolte ses feuilles en juillet pour les faire sécher (à l'ombre de préférence) La dessiccation leur enlève leur odeur et leur saveur, sans nuire à leur propriétés médicinales.

Préparations. — Infusion ou décoction de 30 à 60 grammes par litre d'eau pour l'usage externe, douleurs rhumatismales articulaires aiguës. D'après plusieurs aliénistes la stramoine guérit la folie dans la plupart des cas et soulage toujours.

C'est avec la poudre des graines de stramoine qu'une compagnie de voleurs, en France, parvenait à endormir les malheureux voyageurs pour les voler et violer les femmessans défense — Ils mélaient au vin, ou bien ils offraient du tabac à priser mélangé de poudre des feuilles — Les sorcières et les enchanteurs en faisaient prendre aux amants pour leur procurer des plaisirs imaginaires. C'était avec la mandragore, le poison favori du moyen âge, des Borgias et de leurs émules, qui tuait sur le coup ou à brève échéance, rendait aveugle et fou.

La volaille peut s'en nourrir sans crainte. La poudre de stramoine est très efficace contre les douleurs et les névralgies. Les asthmatiques se trouvent bien de fumer des feuilles de stramoine soit au moyen de la pipe, ou mieux en cigarettes. Aux feuilles de stramoine on peut y mélanger des feuilles de Sauge, l'odeur de la fumée est moins acre. La dose des feuilles de stramoine doit être de 75 pour cent. Pour les hommes qui font usage du tabac on y mélange des feuilles de cette plante. On peut faire brûler des feuilles sur des charbons ardents et en répandre la fumée dans la chambre du malade. C'est au moment où le malade éprouve une sorte de vertige que le soulagement commence à se manifester.

Léopold BOUTARIC

Thémines

Voiture publique. — Depuis le 1^{er} mai, le courrier postal de Gramat et Thémines fait le service des voyageurs entre Gramat et Leyme, par Thémines, Ruyères et Aynac. Il arrive tous les jours à Leyme à 9 heures et repart à 14 heures et demie.

Arrondissement de Gourdon

Remerciements de M. Malvy

M. Malvy, député du Lot, ministre de l'Intérieur, adresse à ses électeurs les remerciements suivants :

Chers concitoyens et chers amis,

Je ne pourrai jamais vous dire à quel point j'ai été touché et ému de la grandiose manifestation par laquelle vous m'avez exprimé à la fois vos sentiments démocratiques et votre affectueuse confiance.

Merci du plus profond du cœur.

C'est pour votre élu la plus belle récompense, le témoignage le plus réconfortant, que ce magnifique élan de sympathie populaire !

Et quel précieux encouragement pour l'avenir !

Vous avez répondu pour moi, et quelle admirable réponse, à des adversaires qui avaient fait de l'injure l'article fondamental de leur programme !

Il leur reste, il est vrai, une consolation : c'est de voir triompher suivant leur désir, la politique de Gambetta et de De Verninae.

C'est pour cette politique de laïcité, de justice et de progrès social que je vais travailler avec d'autant plus d'ardeur et de courage que vous avez mis plus d'enthousiasme et d'amitié confiante dans l'affirmation de vos sentiments républicains.

Vive l'arrondissement de Gourdon !

Vive la République démocratique et sociale !

L.-J. MALVY,
Député du Lot,
Ministre de l'Intérieur.

Gourdon

Carnet blanc. — Samedi dernier a été célébré à Gourdon, au milieu d'une sympathique affluente, qui avait tenu à apporter aux jeunes époux et à leur famille leurs vœux les meilleurs, le mariage de Mlle Magdeleine Villadien, fille de M. Villadien, Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Gourdon, avec M. Georges Delbous, Professeur de Mathématiques au Lycée Descartes, à Tours, fils de M. Delbous, adjoint au Maire de Dégagnac, conseiller d'arrondissement.

Rarement notre petite Sous-Préfecture avait vu une semblable manifestation d'élégance et d'affectueuse sympathie.

Délicieusement vêtue d'une tunique de satin blanc souple avec cascade de dentelle d'Alençon sur fond tulle soie et corsage garni empiecements de Malines, la gracieuse mariée accueillait ses nombreux invités de son aimable sourire, entourée de ses 2 charmantes demoiselles d'honneur, — Mlle Farganel, de Cahors (crêpe de Chine soie plissé crème, corsage monté à basques formant blouse et elzevonne mousseline coulisse, tango et poug main d'or; ceinture soie couleur et parements lingerie engageants; chapeau laize de paille crème et tilleul, bois de rose, garni guirlandes roses de soie et bouquets fleurs fines) et Mlle Courronet de Nozac (tunique crêpe jaune persan, ceinture bayadère et gilet ottoman blanc, garni plissé tulle soie couleur avec boucle argentée).

Remarqué dans le brillant cortège : Mme Manières du Vigan (taffetas taupe satin souple et papillon brillant en joli drapé, tunique avec volant et ceinture pompadour nuance extramode et capuchon assorti dans le ton de l'uni; chapeau picot orné palettes autruche et Numidie brûlées). Mme Dufresse, de Lafrançaise (plumetis champagne et tango neigeux garni Irlande, ceinture satin noir et jupe drapée; chapeau marquis Fornarina paille de soie avec motifs de jais et aigrette colorado de Numidie). Mme Talou, de Toulouse (cachemir de soie brochée duchesse ottoman marine motifs perlés, branches de gui garnies dentelles et ceinture à pans et boucles mates). Mme Docteur Fontanilles, de Gourdon (jaquette blousée damas bleu natier revers satin et broderie mate; chapeau passé tagal prune vieux ton). Mme Auricoste, Mme Roques, Mme Delmas, Mme Labrunie, Mlle Irague, Mlle Mazel, Mlle Auricoste, Mlle Delmas, Mlle Danton; M. Talou, de Toulouse, conseiller général, MM. Jean et Roger Auricoste, M. Henry Couvoit, de Toulouse, M. Delmas, M. Roques, M. Labrunie, M. Manières, du Vigan, M. Pierre Villadien du Collège Chaptal, à Paris, M. le D^r Chéry, de Cahors.

A l'issue de la cérémonie religieuse, Mme et M. Villadien réunissaient leurs invités chez un des meilleurs vatel gourdonnais dont la réputation n'est plus à faire. Au dessert, le D^r Chéry, ami personnel du marié, leva sa coupe en l'honneur du couple charmant et leur adressa ses vœux bien affectueux. M. Talou, conseiller général du Lot, en une fine et spirituelle allocution rappela de bien touchants souvenirs et félicita les 2 familles de leur union. M. Delbous père, tout ému, fit hommage aux jeunes époux d'un délicat sonnet très applaudi. Cette charmante cérémonie devait se terminer à Dégagnac, après une

superbe excursion en autos et mail-coachs à l'Abbaye, Pont-de-Domme et Pont-Carral. La petite commune de Dégagnac, village natal du marié, où sa famille depuis 40 ans a conquis toutes les sympathies, fit une réception magnifique : éclairage à giorno, arcs de verdure, pavois, feu d'artifice, salves d'artillerie. Toute la jeunesse du pays et aussi les bons vieux, qui pour un soir abandonnaient « leur contour » avaient tenu d'apporter à leur camarade Georges Delbous et sa famille la meilleure preuve de leur amitié; en armes, sur deux rangs, à l'entrée du village, un peloton de ces jeunes gens fit une escorte d'honneur à l'auto des mariés jusqu'à la coquette maison paternelle. Une débauche de fleurs, de verdure et de frondaisons formait un riant tapis que foulaient le cortège. Mlle Magdeleine Mercadier et M. Pierre Mazet, chef de l'escorte d'honneur, offrirent des fleurs et la bienvenue aux jeunes époux.

Un bal des plus brillants, sous la direction du Maestro, M. Dupas, chef d'orchestre, terminait à l'aurore, par une joyeuse farandole, cette délicieuse journée.

Nous sommes personnellement très heureux de nous joindre à tous les amis de Mlle Villadien et de M. G. Delbous et de leurs familles pour leur offrir l'expression de notre bien sincère et très affectueuse sympathie.

Un Ami.

La foire. — Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs gras, de 40 à 45 francs; moutons gras, de 48 à 50 fr., les 50 kilos, poids vif.

Porcs gras, de 55 à 60 fr., les 50 kilos, poids vif.

Nourrains, 12 à 15 fr. pièce.

Le blé valait 23 à 25 fr.; le seigle, de 15,75 à 17 fr.; le maïs semence, de 21,75 à 23 fr.; le tout l'hectolitre. L'avoine, 9 fr. les 100 litres.

Volailles, de 1 à 1 fr. 30 le demi-kilo; œufs, de 75 à 80 c. la douzaine.

Anglars-Nozac

Foire nouvelle. — Cette foire sera tenue à Anglars-Nozac, à proximité de la gare, le 18 mai prochain. Des primes seront distribuées aux propriétaires qui y conduiront leurs bestiaux, sans distinction de provenance.

Montfaucon

Accident. — Vendredi 1^{er} mai, M. Jean Chalvet, fermier à Higounoux, conduisait ses chevaux dans les pâturages. Voyant venir une paire de bœufs qui marchaient à une allure désordonnée, il voulut arrêter l'attelage; mais il fut renversé et la charrette lui passa sur le corps. M. le docteur de Lapize, appelé, a constaté quelques contusions qui, espérons-le, seront sans gravité.

Nécrologie. — Samedi 2 mai ont eu lieu les obsèques de M. Jean Sarniel, facteur en retraite, décédé à l'âge de 67 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

A sa famille éplorée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Vailiac

La foire d'Avril. — Notre foire d'Avril, contrariée par la pluie qui est tombée jusqu'à deux heures de l'après-midi, a été peu importante. Tout au plus si deux cents bêtes à laine avaient été amenées. Les cours très rémunérateurs pour les propriétaires, se maintiennent très bien. Nous avons pu remarquer depuis quelques années, que nos foires périssent d'une façon sérieuse. Ce fait ne va pas sans causer des dommages au commerce local. L'indifférence des propriétaires agriculteurs à conduire le bétail sur la foire et l'exode en sont les principales causes.

Gignac

Accident ou suicide. — Un jeune homme âgé de seize ans, nommé Adrien Arlie, de Gignière, domestique chez M. Teyssandé des Ayrat, a été trouvé, dimanche, sur la voie ferrée à 200 mètres de la maisonnette n^o 522, la tête séparée du corps.

Samedi soir, le jeune Arlie avait l'air très tranquille lorsqu'il prit son repas chez ses maîtres. Après avoir soupé, il se quitta, leur disant qu'il allait voir sa sœur demeurant à Gignière, et ce n'est que dimanche matin que son corps a été retrouvé par les enfants de M. Bonneval, garde-barrière au n^o 522.

A la famille Arlie, nous adressons nos sincères condoléances. — L.

Bibliographie

La Revue Judiciaire

SOMMAIRE DU N^o DU 25 AVRIL 1914

Le Palais au Théâtre : La Victime et l'Actualité dramatique, Alphonse Joutet. Répression de la Concurrence déloyale et de l'Escoquerie en Allemagne, Lucien Coquet. Paradoxes sur le Cinématographe, Marcel Héraud. L'obligation d'habiter bourgeoisement, Jacq. Matignon. Une Période électorale en 1848. Les Dieux ont soif, M^e Auclair. La Tarification nouvelle et illégale des Objets de Collection, Fabien Thibault.

A la manière de 1791-93 : Deux documents inédits de la période révo-

TOUT LE MONDE LIT
LE CAPITAL

PARCE QU'IL INDIQUE COMMENT PLACER SON ARGENT
ET AIDE À ÉVITER LES PLACEMENTS DANGEREUX

Pour 10 francs par an vous pouvez augmenter vos revenus et éviter des pertes incalculables.

LE CAPITAL, Journal Hebdomadaire paraissant le Dimanche, publie les Tirages Financiers.
Directeur: Jules PERQUEL. — Administration: 6, rue Monsigny, Paris.
Le Numéro: 25 Centimes. Abonnement: 10 francs par an.

En Vente chez tous les Marchands de Journaux, Bibliothèques des Gares et notamment chez
Mlle **IMBERT**, Libraire, dépositaire de journaux, à Cahors.

lutionnaire. Les Agents de change doivent-ils justifier la réalité des opérations de bourse aux Juges et Arbitres du Tribunal de Commerce, Guill. Enriquez.

Revue pratique de Jurisprudence Commerciale et Industrielle: Brevets d'invention; Dessins et Modèles; Marques de fabrique; Concurrence déloyale; Enseigne et Raison sociale; Fraudes; Propriété littéraire, Droit de critique, Fernand-Jacq.

Questions pratiques: Le visa du Greffier sur le titre qui permet de saisir-arreter; La possession s'exerce suivant la nature de l'objet possédé; Le balayage sur la voie publique et les propriétaires; La bonne foi des insoumis; Les élaboussures causées par les autobus; Circulation d'effets de complaisance (faillite), X... Tribunal Civil de la Seine: Qui a composé l'« Internationale »? Plaidoirie de M^e Louis Sarraun (suite et fin).

Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro: 1 franc.

Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro: 1 franc.

Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro: 1 franc.

Mesdames,
Avant de choisir vos toilettes, demandez nos Modèles de PRINTEMPS et d'ÉTÉ à la Manufacture Française des

Patrons "ÉCHO"
5, rue Lemaignan, Paris (XIV^e)

qui envoie son ALBUM DE SAISON, FRANCO
:: contre 0 fr. 10 ::

Et ne manquez pas d'acheter cette semaine le

PETIT ÉCHO de la MODE

LE MEILLEUR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
LE PLUS RÉPANDU
:: des Journaux de Mode ::

450.000 Exemplaires par Semaine

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2161^e livraison (2 mai 1914).

Filles de proscrit (1793-1799), par Georges-G. Toudouse. Histoire de cheveux, par Jacques Freneuse. Arbres extraordinaires. La Roseraie de l'Hay, par H. Heinecke. L'enfant des fêtes, par Thérèse Jeanroy. A travers le Maroc français: de Casablanca à Marrakech, par Louis Rousselet.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

graphie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Massonet & Co, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

La Femme Chic

Revue Mensuelle de Mode

Sommaire du n^o 41
Josiane, La Mode à Paris, Minnie, Mon Mari « Monsieur Engraisse », P. de Causse, Chronique Théâtrale, F. Derys, Théâtre et Féminisme, Docteur André, Soins à donner à la Chevelure.

Dix Planches de gravures, tirées en noir et donnant la reproduction des dernières créations parisiennes, relatives à tous les genres de costume féminin.

Modèles de: Laferrière, Dœuillel, Paquin, Redfern, reproduits en 8 hors-texte colorés à l'aquarelle.

Patron Découpé d'une Cape. Ce n^o est envoyé contre mandat de 2 fr. 25. Adresser toute demande à l'Éditeur: A. Louchel, 47 rue de Sévres, Paris VI^e.

EN VENTE
chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Écho de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES
Par LISELOTTE
ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDAINS
(REVUE et CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébè Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine. Toilettes, sou-

La 1^{re} Communion Toilettes, sou-

Le Mariage Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoirs des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.

